

www.e-rara.ch

Du dimanche 5 avril 1795, l'an 4 de l'Egalité Genevoise

[Genève], 1795

Bibliothèque de Genève

Shelf Mark: Gf 371 (256)

Persistent Link: <http://dx.doi.org/10.3931/e-rara-84168>

www.e-rara.ch

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelnformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

Pour le projet de Lois politiques secondaires à la Constitution, relatives à l'influence de la Nation sur ses Mandataires.

I. *Objet.*

Le Souverain approuve-t-il l'Article I relatif à une inscription libre pour les indications aux places de Fonctionnaires publics ?

Oui _____ 1037

Non _____ 176

NB. Il ne faut croiser qu'une ligne.

I I. *Objet.*

Le Souverain approuve-t-il les Articles II, III, IV, V, VI, VII, VIII & IX relatifs à la convocation & à la police des Assemblées d'Arrondissement & de District ?

Oui _____ 877

Nouvel Avis _____ 291

NB. Il ne faut croiser qu'une ligne.

Pour l'Élection d'un Syndic.

LES CITOYENS:

FLOURNOY-BALLEXSERD, Jean _____ 571

MUSSARD-PRIVAT, Samuel _____ 695

NB. Il ne faut croiser qu'une ligne.

Pour l'Élection d'un Magistrat de Police Juge de Paix du District de Sattigny.

LES CITOYENS:

GARNIER, Pierre. _____

LAUREOUS, Simon _____

NB. Il ne faut croiser qu'une ligne.

Pour l'Élection du Comité Rédacteur des Lois permanentes. R. 5228

A V I S.

Les Citoyens sont avertis qu'ils ne peuvent pas croiser plus de trois noms ;

Mais, s'ils veulent se servir de la ligne de Nouvelle Élection, ils peuvent

1°. Croiser la ligne de Nouvelle Élection seule ;

2°. Ou le nom d'un des Indiqués avec la ligne de Nouvelle Élection ;

3°. Ou les noms de deux des Indiqués avec la ligne de Nouvelle Élection.

ART. CLXXXI de la Constitution.

« Sont nuls tous Billets d'indication ou d'élection qui portent plus ou moins de suffrages que le nombre de places à pourvoir » ; à moins que la ligne de Nouvelle Élection ne soit croisée en même tems sur les Billets qui en portent moins.

LES CITOYENS: *Suffrages* *N.E*

1. ODIER, Louis _____ 890 ----- 82

2. BUTINI, Jean-François. _____ 917 ----- 73

3. GASC, Esaïe. _____ 367 ----- 66

4. DENTAND, Julien. _____ 625 ----- 85

5. CORNUAUD, Isaac. _____ 204 ----- 100

6. BERENGER, Jean-Pierre _____ 503 ----- 86

NOUVELLE ELECTION _____

Elects 1337

Roche

Billets d'Élection p^r le Comité Rédacteur nuls 99
1238